

**CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU MERCREDI 17 DECEMBRE 2025
EXTRAIT DES DELIBERATIONS**

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 42

Nb. de représentés : 8

Nb. d'absents : 3

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept décembre à 17h09, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur David LORION, Maire.

AFFAIRE N° 43/2207 :

Convention de mise à disposition d'un local à l'association SOLIHA REUNION

ETAIENT PRESENTS :

MM. LORION David, DIJOUX Stéphano, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, FERDE Thérèse, VALY Nazir, FATIMA Sofa, DAMOUR Kichena, TIONOHOUÉ Sabrina, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, KHELIF David, PERIANAYAGOM Albert, BRINDON Marie Line, PAPY Anne Marie, VAYABOURY Jean Patrick, HOARAU Berthe Denise, RAYMOND Edmée, VON-PINE Bernard, DAFFON Amédée Albert, TAYLLAMIN Patricia, AGATHE Chantal, JETTER Régine, NARIA Olivier, MALIDI Mariaty, ACAPANDIE Freddy, ARAYE Hélène, BEDIER Corine, HOARAU Brigitte, BOYER Marie Pascaline, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie, BASSE Pascal, BOYER Thierry, BANDAMA ATIAMA Yvonne.

REPRESENTE (S) :

MM. TEVANEE Jean François (par Monsieur TAN Willy), BRET Jean Paul (par Madame CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela), PALIOD Marie Claude (par Monsieur DIJOUX Stéphano), MALET Viviane (par Monsieur David LORION), CADET André (Monsieur BALZANET Jonhy) , BELLON Stéphen (par Madame PAPY Anne Marie) , RIVIERE Christelle (par Madame ROUVRAIS Simone), ANDA Jean Gaël (par Madame HOARAU Brigitte).

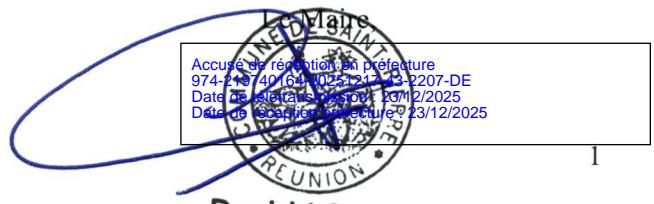
ABSENTS :

MM. MOREL Didier, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Sandrine AHO NIENNE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 23 décembre 2025 et la convocation du Conseil Municipal faite le 10 décembre 2025.



Affaire n°43/2207 : Convention de mise à disposition d'un local à l'association SOLIHA REUNION.

Direction de la Proximité

Le Maire rappelle à l'Assemblée que de nombreuses familles Saint-Pierroises sont dans le besoin en matière de logement et d'amélioration de l'habitat.

L'association SOLIHA REUNION a, elle, notamment pour objectifs :

- D'œuvrer pour l'amélioration des conditions d'habitat,
- D'améliorer les conditions de vie et d'habitat des populations défavorisées, fragiles ou vulnérables, notamment dans les territoires en difficulté
- La mise en œuvre de travaux y afférant, incluant la mobilisation financière des acteurs publics contributeurs

Cette association, opérateur partenaire de villes et agissant pour l'intérêt général, intervient au bénéfice de nombreux foyers de Saint-Pierre. Pour assurer un suivi plus efficient des nombreuses demandes des familles Saint-Pierroises, il est nécessaire que concernant Saint-Pierre, elle dispose d'un lieu d'exercice au plus près de la population desservie.

Il est donc proposé lui de mettre à disposition temporairement des locaux.

Désignation du bien :

Référence de la parcelle	Surfaces	Adresse
Section IE 5	- Local : 51 m ²	1 bis rue du Dispensaire Bois d'Olives 97432 Ravine des Cabris

**Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,
DECIDE :**

- **D'APPROUVER cette convention de mise à disposition de locaux au profit de l'association SOLIHA Réunion pour la mission exposée.**
- **DE FIXER la redevance à titre gratuit. La valorisation comptable du bien mis à disposition étant considérée comme une subvention en nature de 6 090 €/mois, devra être comptabilisée et enregistrée dans les comptes annuels de l'association.**
- **D'APPROUVER la convention annexée.**
- **D'AUTORISER le Maire ou à défaut l'adjoint(e) délégué(e), à signer tous documents relatifs à cette affaire,**

P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE



David LORION

Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20251217-43-2207-DE
Date de télétransmission : 23/12/2025
Date de réception préfecture : 23/12/2025